

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2015

ÉCONOMIE BLEUE - (N° 2964)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CD94

présenté par

Mme Abeille et M. François-Michel Lambert

TITRE

Rédiger ainsi le titre :

« Océan, mer et littoral ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La notion d'économie bleue est imprécise et juridiquement non-définie. Surtout, elle amène à considérer les océans comme des espaces qui ne seraient qu'économiques. Or l'océan, c'est également un espace de vie, de biodiversité, de gratuité, de loisirs, c'est un espace à préserver et pas seulement à exploiter.